



MODALITES DE RE COURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°14 Réunion 18 décembre 2025

Président : M. Patrick AMESLON

Présent : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL

Membre salariée : MME. Elisabeth CATANIA

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE U15 Charles AGNELLI

Mise à jour des matchs en retard :

L'AS FONTONNE 1 ayant un match en retard programmé le 21/12/25 par la Ligue Méditerranée, le match de coupe : **AS FONTONNE / USCBO** est reporté au Dimanche 18 Janvier 2026.

FESTIVAL U13G

La Commission vous rappelle que le second tour aura lieu le **31 janvier 2026**, le tirage au sort aura lieu le **jeudi 8 janvier 2026** à 15h00 au siège du District.

LISTE DES CLUBS QUALIFIES A L'ISSUE DU PREMIER TOUR :

SITE : J. DECAZES à ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Poule A :	1 - Cavigal NS -	2- ES Contes
Poule B :	1 - FC Riviera -	2- US Cannes la Bocca
Poule C :	1 - GJO Antibes JLP -	2- FC Carros
Poule D :	1 - AS Roquebrune CM -	2- OGC Nice

SITE : G. CHANEZ à LA TRINITE

Poule A :	1 - FC Mougins -	2- SC Mouans Sartoux
Poule B :	1 - ES St Sylvestre NN -	2- FC Beausoleil
Poule C :	1 - AS Vence -	2- Trinité FC
Poule D :	1 - Villeneuve Loubet F.-	2- Etoile Menton

SITE : MONT GROS à LA GAUDE

Poule A :	1 - AS Monaco -	2- US Valbonne
Poule B :	1 - ES St Sylvestre NN -	2- FC Beausoleil
Poule C :	1 - AS Vence-	2- Trinité FC
Poule D :	1 - Villeneuve Loubet F.-	2- Etoile Menton

8 MEILLEURS EQUIPES CLASSEES 3ème : AS Cannes - CA Peymeinade - La Colle/Loup FC - AS Cagnes le Cros - US Cap d'Ail - OS Cannes Croisette - Rev St Isidore - ES Baous Foot -

FORFAIT SUR LE TERRAIN avec amende :

FESTIVAL U13G :	- CASE NICE
	- STADE LAURENTIN
	- FC CIMIEZ

FESTIVAL U13 F

La Commission vous rappelle que le 1^{er} tour aura lieu le **31 janvier 2026**, le tirage au sort aura lieu le **jeudi 8 janvier 2026** à 15h00 au siège du District.

Ci-dessous la liste des équipes inscrites :

ASCC FOOT - AS CANNES - AS FONTONNE - AS MONACO FF - ASPTT NICE - CA PEYMEINADE - CAVIGAL NS - CASE NICE - RIVIERA FC - TRINITE FC - ESSNN - ESCR - FC CARROS - FC MOUGINS - GJO ANTIBES JLP - US VALBONNE - OGC NICE RC GRASSE - VLF

COUPE U13 – Gilbert CASTELLO

Programmation des 8^{ième} de Finale : **Samedi 31 janvier 2026**

Stade Claude Mauroy Villeneuve Loubet :

13 H 45 : VLF 2 / AS FONTONNE 2

13 H 45 : US BIOT 2 / FC MOUGINS 2

15 H 00 : AS CANNES 2 / USRVN 3

15 H 00 : FC CARROS 2 / CAVIGAL 2

Stade PARC DES SPORTS de l'OUEST N°14

13 H 45 : TROSPORT / RSSI

13 H 45 : ESSNN / SCMS 2

15 H 00 : ASRCM / AS ROQUEFORT

15 H 00 : AS MONACO / RIVIERA FC

Le Président de séance :

M. Patrick AMESLON

La Secrétaire de séance :

MME. Elisabeth CATANIA